

Annexe III
REGLEMENT D'EXAMEN

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale		Candidats voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de trois années d'activités professionnelles	Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité				
Epreuves	Unités	Coef	mode	Durée	mode	Durée	mode	Durée
E.1 Epreuve scientifique et technique		4						
Sous-épreuve A1 : Cadre de l'action professionnelle	U 11	3	CCF		Ponctuel écrit	4h	CCF	
Sous-épreuve B1 : Mathématiques	U 12	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
E. 2 Communication, médiation	U 2	3	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E.3 Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		9						
Sous-épreuve A3 : Réalisation d'actions professionnelles	U 31	4	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF	
Sous-épreuve B3 : Préparation et mise en œuvre d'un projet d'activités, d'actions	U 32	4	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF	
Sous-épreuve C3 : Prévention, santé, environnement	U33	1	CCF		Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.4 Epreuve de langues vivantes		4						
Sous-épreuve A4 : Langue vivante 1	U41	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
Sous-épreuve B4 : Langue vivante 2	U42	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E.5 Epreuve de français-histoire géographie éducation civique		5						
Sous-épreuve A5 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve B5 : Histoire Géographie éducation civique	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.6 Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E.7 Epreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		pratique		CCF	
Epreuve facultative								

Langue vivante (2)	UF1		Ponctuel Oral (1)	20 min	Ponctuel Oral	20 min	Ponct. Oral	20 min
--------------------	-----	--	----------------------	-----------	------------------	-----------	----------------	-----------

(1) Dont cinq minutes de préparation

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celles choisies au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme et l'attribution d'une mention.